

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **11 JUILLET 2023**

Les points 16 à 18 bis font l'objet d'un vote groupé

Délibérations CA 2023 / 07 / 11 – 14 à 17

Point 16 de l'Ordre du Jour :
PRESTATIONS OPTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES de SCOLARITÉ (POCS) 2023-2024
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 13

Délibération CA 2023 07 11 - 14

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent à l'unanimité** les Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) pour l'année 2023-2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 juillet 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours contre l'élection :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 17 JUIL. 2023**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 12 juillet 2023**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 17 JUIL. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur

Point 17 de l'Ordre du Jour :
FRAIS de CONCOURS et CERTIFICATIONS de LANGUES 2023-2024
 Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 14

Délibération CA 2023 07 11 - 15

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent à l'unanimité** les frais de concours et certifications de langues pour l'année 2023-2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 juillet 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours contre l'élection :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 17 JUIL. 2023**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **12 juillet 2023**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 17 JUIL. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur

Point 18 de l'Ordre du Jour :
OUVERTURE de FORMATIONS en APPRENTISSAGE (COMPLÉMENT)
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 15

Délibération CA 2023 07 11 - 16

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent à l'unanimité** l'ouverture complémentaire de formations en apprentissage.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 juillet 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

• **Transmis au Recteur Chancelier le 17 JUIL. 2023**

Point 18 bis de l'Ordre du Jour :
RÉGIMES SPÉCIAUX D'ÉTUDES - RENTRÉE 2023-2024
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 16

Délibération CA 2023 07 11 - 17

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent à l'unanimité** les régimes spéciaux d'études pour la rentrée 2023-2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 juillet 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

• Transmis au Recteur Chancelier le **17 JUIL. 2023**